



GARINOT
Conseil

Votre partenaire depuis 1907

PIECES A FOURNIR POUR LA VENTE DES MURS DE PHARMACIE

- Acte signé d'acquisition des murs
- Dossier de diagnostics techniques immobiliers comprenant le rapport amiante, plomb, parasitaire, gaz, plan climat diagnostic de performance énergétique, état des risques naturels et technologiques, plan de prévention des risques naturels prévisibles...
- Le bail
- Photocopie carte d'identité du vendeur
- Règlement de copropriété - syndic (+ coordonnées)
- Les 3 dernières Assemblées Générales de copropriété
- Relevé de surface (Loi Carrez), pas obligatoire pour les locaux commerciaux mais obligatoire pour le logement attenant s'il y a
- Si construction moins de 10 ans, assurance dommages ouvrages si elle a été souscrite à l'époque

TOUR MONTPARNASSE

33, avenue du Maine - BP 171 - 75755 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 56 54 92 00 - Fax : 01 43 20 00 13

Mail : contact@garinot-conseil.com - Site internet : www.garinot-conseil.com

S.A.S. au capital de 100 000 € - R.C.S.Paris B 572 044 436 - Siren 572 044 436 - Code APE 703 A - Garantie CEGI 30 000 € - CP N°T 0983 délivré par la préfecture de police